

Comité Technique Ministériel du 5 février 2020

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

Depuis deux mois, à l'appel des principales confédérations syndicales, les salariés de tout le pays ont engagé une épreuve de force majeure pour obtenir du gouvernement le retrait du projet de réforme des retraites censée mettre en place un régime dit universel de retraite par points. Cette mobilisation exceptionnelle intervient dans le sillage du mouvement des Gilets jaunes et de la grève historique dans les urgences des hôpitaux, après la grève des personnels de l'Education nationale contre la loi Blanquer au printemps, après la grève des correcteurs du baccalauréat qui a explosé en plein mois de juillet, après la grève spontanée des cheminots en octobre, après les rassemblements qui ont eu lieu à la suite du suicide de Christine Renon...

A chaque fois le gouvernement a fait le choix du mépris et du déni, voire maintenant de la répression avec les épreuves E3C.

Le 24 janvier, quand des centaines de milliers de grévistes manifestaient à nouveau pour exiger le retrait de la réforme des retraites, le Conseil des ministres, totalement replié sur lui-même, validait son projet de loi. Mais le même jour, l'avis du Conseil d'État sur le projet de réforme des retraites était rendu public. Cet avis annule tous les efforts faits par messieurs Macron et Blanquer pour tenter d'accréditer l'idée qu'ils allaient revaloriser les traitements des enseignants afin de limiter les effets de la réforme sur leurs futures pensions. La pseudo-revalorisation est imprécise et contraire à la constitution. En tout état de cause la FNEC FP-FO continue de revendiquer l'abandon de ce projet de loi et le maintien du Code des Pensions civiles et militaires. En aucun cas elle ne cautionnera le marché de dupes consistant à accepter une hypothétique revalorisation qui s'étalerait sur 17 ans, voir plus et qui entrainerait en contrepartie allongement et annualisation du temps de travail, élargissement de missions et primes au mérite.

Aujourd'hui, la colère est énorme, la détermination est intacte. Dans plusieurs secteurs, la grève se poursuit : dans les CARSAT, les incinérateurs de déchets, les centrales nucléaires, chez les avocats, les experts comptables, etc. De nouveaux foyers de grève s'allument chaque jour, comme au rectorat de Clermont Ferrand, où les personnels administratifs ont débrayé le 30 janvier et se sont joints aux 500 enseignants qui manifestaient devant les grilles.

Dans les lycées la mobilisation pour le retrait des E3C s'est répandue comme une traînée de poudre. Tournant le dos aux revendications des personnels et des lycéens, le gouvernement répond par une répression inouïe, intolérable : charges de police, lacrymos, élèves molestés et séquestrés, présence de policiers anti-émeutes au sein des établissements, gardes à vue y compris maintenant des gardes à vue préventives de lycéens. Certains ont été inculpés du délit de « participation à un groupement en vue de commettre des dégradations ». Nous

sommes stupéfaits et sidérés par cet engrenage répressif pour tenter de terroriser la jeunesse, les syndicalistes, les grévistes. Aujourd'hui les personnels enseignants, les personnels administratifs et les personnels de direction n'en peuvent plus. Les personnels de direction expriment leur mécontentement et leur désarroi face à cette situation, ils vous demandent un retour à la sérénité et l'arrêt de la surcharge de travail. Avec les E3C, ils doivent faire face à des situations incontrôlables et parfois même violentes, avec une hiérarchie qui les met sous pression, tout en ignorant les problèmes majeurs d'organisation et de fonctionnement intrinsèques sur lesquels nous vous avons alertés depuis le début.

Cette situation qui se développe dans les lycées incombe entièrement au ministre. C'est pourquoi plusieurs organisations syndicales en région parisienne appellent les personnels à se rassembler devant le ministère de l'Education nationale demain à 11h, pour exiger l'abandon des E3C, l'arrêt de la répression et la levée de toutes les sanctions contre tous les élèves et les professeurs. En raison de l'urgence de la situation, nous vous demandons de recevoir les délégations des organisations syndicales et des personnels mobilisés. De la même façon de nombreux rassemblements ont eu lieu ce matin ou se déroulent demain.

Les opérations de mutations 2020 s'inscrivent désormais dans le cadre général fixé par les « lignes directrices de gestion ». Nous revendiquons le rétablissement des prérogatives des CAP, et l'abandon des « lignes directrices de gestion » (LDG) qui consistent à uniquement présenter aux organisations syndicales des principes généraux pour les opérations de carrière, mais sans les associer davantage aux discussions sur les notes de service, et en ne réunissant plus les Commission Administratives Paritaires. Nous exigeons la possibilité de pouvoir défendre auprès des services des DSDEN et des rectorats toutes les situations, en amont et tout au long des opérations. Pour les personnels ATSS, les Lignes Directrices de Gestion suppriment l'utilisation du barème pour départager les candidats. A la place sont substituées des « priorités légales » ainsi que, éventuellement, des « critères de départage » locaux. Nous demandons l'accès à tous les algorithmes utilisés.

Enfin, la semaine dernière, des enseignants de Seine Saint Denis ont découvert qu'ils avaient été prélevés d'un jour de salaire pour avoir cessé le travail afin de rendre hommage à leur collègue Christine Renon ! Comment comprendre ? Cette décision est, pour tous les collègues, insupportable. La FNEC FP-FO exige la restitution immédiate des sommes prélevées aux collègues de Seine-St-Denis dans le cadre de la journée du 3 octobre.

Le gouvernement aurait tort de croire que la stratégie du pourrissement et de la répression sera à son avantage. La colère et la détermination sont là et rien ne pourra les arrêter. La FNEC FP-FO sera, comme depuis le 5 décembre, dans la grève interprofessionnelle et les manifestations appelées jeudi 6 février pour le retrait de la réforme des retraites.

à Montreuil, le 5 février 2020